CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.39.59

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Aides exceptionnelles à l'investissement en faveur de diverses communes au titre de l'année de la gastronomie en Provence - Année 2020 - 1 ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre Département s'est engagé en faisant de 2019 l'Année de la Gastronomie en Provence.

Outre les événements et les manifestations consacrés à cet art populaire, le Conseil départemental accompagne également les communes dans leurs projets d'investissements concernant les travaux et les équipements des cuisines centrales, des lieux de restauration collective et autres bâtiments annexes.

Le présent rapport propose une quatrième et dernière répartition d'aides financières en ce début d'année 2020 au bénéfice de diverses communes conformément au détail joint en annexe 1, soit une subvention totale de 592 274 €sur une dépense subventionnable globale de 846 106 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL